

DGAC DSNA
SNA-Sud-Est

Rédacteur : Valérie WACHEUX

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations de nettoyage de
locaux et de vitreries et fourniture
de consommables sanitaires pour
le service de navigation aérienne
Antilles Guyane (SNA-AG)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°2026-16-SNAAG

Date limite de remise des plis

25 / 09.. / 2026.. à 12.. heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Type de contrat

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec
maximum mono-attributaire de services

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats « 2026-16-SNAAG »	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Valérie WACHEUX		V	
Julien TAZI		A	

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : 2026-16-SNAAG Classement et archivage du document Fichier :	
---	--

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V0R1		Version de travail	Valérie WACHEUX
V0R2		Versions relectures	Valérie WACHEUX
V1R0		Version pour publication	Valérie WACHEUX

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	6
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	8
4.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	13
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	16

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Préambule - Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, l'acheteur adresse à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien fournir serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ministère des transports

Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIEENNE (DSNA)

Direction des opérations

9, rue de champagne

91200 Athis-Mons

Le pôle Achat DSNA antenne DO, situé 9 Rue Champagne – 91200 Athis Mons, est l'entité chargée de passer le marché au nom de la Direction des Opérations.

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)**

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Les prestations concernent :

- *le nettoyage des locaux ;*

- *la fourniture, de papier-toilettes, d'essuie-mains en papier, de protection de sièges et des désodorisants d'atmosphère ;*

- *le nettoyage des vitres du bloc technique ;*

- *des prestations diverses connexes au maintien en état de propreté de l'ensemble des bâtiments.*

Code CPV	Libellé CPV
90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Structure	6 lots Les lieux d'exécution des prestations sont indiqués dans les annexes intitulées « lieux d'exécution et horaires des prestations » pour chaque lot.
 Lieu d'exécution	LOT 1 ET 4 : GUADELOUPE LOT 2 ET 5 : MARTINIQUE LOT 3 ET 6 : GUYANE
 Durée ferme	12 mois - 3 reconductions de 12 mois chacune
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 6 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	Lot n°1 Prestations de nettoyage de locaux et prestations annexes pour le site de Guadeloupe : <i>Prestations de nettoyage de locaux et prestations annexes pour le site de Guadeloupe</i> - montant maximum 640 000,00 € HT (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2
Lot 2	Lot n°2 Prestations de nettoyage de locaux et prestations annexes pour le site de Martinique - montant maximum 640 000,00 € HT
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2
Lot 3	Lot n°3 Prestations de nettoyage de locaux et prestations annexes pour le site de Guyane - montant maximum 320 000,00 € HT
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Type	Objet, délai
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2
Lot 4	Lot n°4 Prestations de nettoyage de vitreries pour le site de Guadeloupe (hors tour de contrôle) - montant maximum 16 500,00 € HT
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2
Lot 5	Lot n°5 Prestations de nettoyage de vitreries pour le site de Martinique (hors tour de contrôle) - montant maximum 21 000,00 € HT
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2
Lot 6	Lot n°6 Prestations de nettoyage de vitreries pour le site de Guyane (hors tour de contrôle) - montant maximum 62 500,00 € HT
Période initiale	12 mois à compter de la notification du contrat
Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale
Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°1
Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la reconduction n°2

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 6 lots.

■ **Clause sociale d'insertion obligatoire :**

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Direction Générale de l'Aviation Civile s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'Acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique qui s'appliquera pour les lots 1, 2 et 3.

L'entreprise qui se verra attribuer un des lots concernés devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du marché, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) et son annexe le bulletin de visite ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux six lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières commun aux six lots (CCTP) et ses annexes par lot ;
- Les annexes financières par lot ;
- La déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022-576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine ;
- Le cadre de réponse.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Dès réception du dossier de la consultation (DCE) contacter les services logistiques du SIRAG (secrétariat inter régional Antilles Guyane) pour :

Prendre rendez-vous, site de GUADELOUPE, contacter : Mme LOLIA Marie-Line

Les dates de visite sont fixées au 19 août 2026 à 9h et 15 septembre 2026 à 9h pour les lots 1 et 4.

Prendre rendez-vous, site de MARTINIQUE, contacter : Mme DINGIVAL Christine

Les dates de visite sont fixées au 19 août 2026 à 9h et 15 septembre 2026 à 9h pour les lots 2 et 5.

Prendre rendez-vous, site de GUYANE, contacter : M. HO FOUI SANG

Les dates de visite sont fixées au 19 août 2026 à 9h et 15 septembre 2026 à 9h pour les lots 3 et 6.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur. Si la visite n'est pas effectuée, alors l'offre sera considérée comme irrégulière.

Aucune photographie du site ne sera autorisée et aucun document remis pour consultation lors de la visite ne devra être emporté.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires. En cas de refus ou d'abstention de la part d'un ou plusieurs soumissionnaires, l'acheteur peut poursuivre la procédure avec les seuls opérateurs ayant maintenu expressément leur offre.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Autres dispositions :

Les candidats peuvent candidater pour un ou plusieurs lots. Chaque lot doit faire l'objet d'un dépôt d'un dossier d'offre.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement solidaire.

■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :	
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.	

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références de prestations	<i>Références de services effectuées au cours des trois dernières années par le candidat et qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité se rapprocher des prestations objet de la consultation.</i> <i>Pour les références, le candidat précise :</i> - Le nom de l'organisation ou de la société cliente ; - Le niveau de responsabilité du candidat : intervenant principal, co-traitant ou sous-traitant ; - La nature des prestations (organigramme des tâches) et le partage des tâches avec les sous- traitants et volumes de charge associés ; - Les compétences techniques mises en œuvre ; - L'organisation mise en place pour garantir la maîtrise des activités techniques : il est demandé une description simplifiée de la manière dont l'organisation a été mise en œuvre pour garantir la bonne exécution et le suivi des prestations demandées ; - Le respect des délais d'exécution et de livraison prévus/réalisés ; - Le candidat fournit si obtention, le justificatif d'un label, d'une certification ou d'une attestation de qualité.
Effectif annuel moyen du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années	<i>Attestation de l'effectif annuel moyen faisant état de l'importance du personnel d'encadrement sur les 3 dernières années.</i>
Moyens humains	<i>Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et répartition de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i>
Moyens techniques	<i>Fournir la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</i>

Le soumissionnaire est vigilant à fournir dans son offre les éléments de réponse concernant le critère Développement Durable décrits à l'article 4 du présent document.

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication porterait préjudice à ses intérêts commerciaux et industriels légitimes au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre. Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse méthodologique et / ou technique (à renseigner par le candidat).</i>
BPU	<i>Bordereau des prix unitaires</i>
DPGF	<i>Décomposition des prix globale et financière dument complétée.</i>
Mémoire technique	
Les fiches des produits	

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter l'accord-cadre.

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ **Dispositions complémentaires :**

- **Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

- **Mise au point**

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

- **Imprécisions**

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

- **Erreurs de calcul**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

- **Modifications de détail aux documents de consultation**

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

- **Langue de rédaction des propositions**

Les propositions des candidats doivent être rédigées en langue française.

■ **Dépassement du nombre maximum de lots attribués :**

Il n'y a pas de limitation du nombre maximum de lots attribués pour cette consultation. Les candidats peuvent proposer une offre pour un ou plusieurs lots.

■ **Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :**

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit. La taille

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go. En cas de dépôts successifs il est demandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur. Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de DSNA - Direction des Opérations
Pôle Achats DSNA 9 rue de Champagne Bât 1608 91200 ATHIS MONS.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ Régularisation des propositions :

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La note de la Valeur Technique est la somme des notes obtenues pour chaque sous-critère. Toute offre dont la note globale pour ce critère est inférieure à 25/50 est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée. Les sous-critères de la Valeur Technique sont les suivants :
- Organisation des prestations (30 pts)	Méthodologie mise en oeuvre pour : - les prestations de nettoyage définies dans le CCTP et ses annexes : dépoussiérage et essuyage des différentes surfaces (les candidats fourniront notamment la performance sonore des équipements utilisés), nettoyage des appareils sanitaires, nettoyage du mobilier, nettoyage des vitres, remplacement des consommables sanitaires etc. - évaluation du temps alloué pour chaque prestation. - la collecte des déchets
- Suivi des prestations (10 pts)	Description du contrôle qualité, processus d'organisation du suivi (préciser organisation des prestations, suivi et communication vers le SNAAG)
- Continuité du service (10 pts)	Réactivité et continuité du service, modalité de gestion des remplacements en cas d'absence planifiée ou non planifiée, délai d'intervention en cas d'urgence, délai pour les prestations sur bon de commande.
2. Prix TTC (40 %)	Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante : $NP = PP \times (P_{min} / P)$, avec - NP : note pondérée du prix ; - PP : pondération du critère prix ; - P_{min} : prix de l'offre la moins chère ; - P : prix de l'offre évaluée.
3. Performance environnementale (10 %)	Démarche environnementale dont stratégie pour réduire les impacts environnementaux (tri des déchets, procédure visant à la réduction de la consommation en eau, matériels à faible consommation énergétique) et fiche FDS des produits utilisés Produits et consommables utilisés, le candidat précisera : - les caractéristiques environnementales des produits employés (produits ecolabellisés ou équivalents, biodégradabilité, limitation des substances dangereuses) ; - les fiches techniques ou certifications disponibles, fiches FDS ; - les dispositions prises pour limiter les consommations de produits et

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Critère et pondération	Descriptif
	éviter les surdosages. Gestion des ressources et des déchets, le candidat exposera les dispositions prévues pour : - optimiser les consommations d'eau et de produits ; - assurer le tri des déchets générés par les prestations ; - collecter et évacuer les déchets dans des filières adaptées et des conteneurs dédiés, conformément à la réglementation.

La note de la valeur technique et du critère environnemental est la somme des notes obtenues pour chaque sous-critère.

Concernant la valeur technique, toute offre dont la note globale sur 50 pour ce critère est inférieure à 25, est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée.

Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante :

Modalités de calcul des notes :

La note globale résulte de l'addition de la note du critère prix TTC, du critère valeur technique et de la note du critère performance environnementale.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu est celui qui a obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociation :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

Document	Descriptif
	l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine	Déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dûment complétée et signée.
Délégation de pouvoirs	Tout document permettant de prouver la capacité de la personne signataire à engager l'entreprise.
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
RIB	Relevé d'identité bancaire
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

■ Modalités de signature à l'attribution

Les propositions n'ont pas à être signées par les candidats.

La DSNA transmettra l'acte d'engagement pour signature électronique au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché. L'acheteur refuse toute signature manuscrite.

L'acte d'engagement devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à ne pas verrouiller le document afin que la DSNA puisse signer le contrat. Le contrat devra être accompagné des justificatifs décrits à l'article Document à produire par l'attributaire ci-après et du pouvoir de la personne habilitée à engager la société. La signature est électronique et le contrat signé est déposé sur la Place : www.marches-publics.gouv.fr

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Martinique
12 rue du Citronnier
Plateau Fofu
97271 Schoelcher Cedex
Téléphone : 05 96 71 66 67
Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Télécopie : 05 96 63 10 08

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par

DSNA / SNA-SE	Objet	Prestations de nettoyage de locaux et de vitreries et fourniture de consommables sanitaires pour le service de navigation aérienne Antilles Guyane (SNA-AG)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2026-06-09	

l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr

ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.